



MAIRIE DE HOUX

(Eure et Loir)

PROCES VERBAL DES DELIBERATIONS

CONSEIL MUNICIPAL

DU 02 octobre 2020

L'an 2020 et le 2 Octobre à 20 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, salle du conseil municipal sous la présidence de
BRIAR Victor Franck Maire

M. BRIAR Victor Franck, Maire, Mmes : GUILY Muriel, TALON Anna-Maria, TORCHON Elodie, MM : BINOIS Cyril, CHIBOIS Hervé, FOUQUET Jean-Luc, LAPEYRONIE Bernard, MARTAUD Philippe, PERROTIN Morgan, ROGER Philippe, ROUFFORT Patrick

Absent(s) : M. DELRIEUX Benoît

Excusé(s) ayant donné procuration : Mmes : BERNARD Evelyne à Mme GUILY Muriel, LEFRANC Nathalie à M. FOUQUET Jean-Luc

Invité(s) : Mme BEGUE Angélique

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 15
- En exercice : 12

Date de la convocation : 24/09/2020

Date d'affichage : 25/09/2020

Secrétaire de séance : Mme TALON Anna-Maria

Approbation du procès-verbal du 26 juin 2020

Monsieur le Maire soumet à l'approbation du procès-verbal de réunion du conseil municipal du 04 septembre 2020. Le procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

Création d'une commission pour la Gazette de la commune (à l'unanimité)

Monsieur le maire propose la création d'une commission pour la rédaction de la Gazette de la commune. Cette commission sera composée de tous les membres du conseil. Une réunion sera proposée par Morgan Perrotin 3^{ème} Adjoint à la culturelle. Prochaine parution de la gazette prévue d'ici la fin de l'année

2020/049 - Chartres Métropole - avenant relatif à l'accueil et au transport des élèves au complexe pour l'apprentissage de la natation

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avenant

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal qu'un avenant relatif à l'accueil et au transport des élèves au complexe pour l'apprentissage de la natation a été adressé par Chartres métropole à la mairie.

L'avenant a pour objet de prolonger la durée de la convention pour une période d'une année scolaire 2020-2021 afin de poursuivre l'accueil des élèves au complexe aquatique l'odyssée pour l'apprentissage de la natation.

L'avenant prend effet au 1^{er} septembre 2020 jusqu'à la fin de l'année scolaire 2020-2021.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Décide d'accepter l'avenant relatif à l'accueil et au transport des élèves au complexe pour l'apprentissage de la natation

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Recensement de la population

Un recensement de la population de Houx aura lieu en début d'année 2021. Deux recenseurs seront prochainement nommés

2020/050 - Tarif location de la salle socioculturelle

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avenant

Monsieur le Maire expose la nécessité de réévaluer la tarification appliquée à la location de la salle socioculturelle pour les particuliers et les associations hors commune.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

TARIF LOCATION DE LA SALLE SOCIOCULTURELLE

Durée	Particuliers Commune	Particuliers Hors commune	Associations Hors commune
Forfait Weekend (du vendredi 18h au dimanche 18h)	386€	486€	486€
Forfait jour Weekend (samedi ou dimanche)	286€	386€	386€
Forfait un jour semaine (du lundi au vendredi)	100€	100€	100€
Forfait ½ journée (du lundi au vendredi)	50€	50€	50€
Forfait annuel	NC	NC	150€

- Arrhes : 25 % à la réservation. En cas de désistement, les arrhes restent acquises à la commune et le solde minimum 3 jours avant le jour de la location
- Chèque de caution ménage : 400€
- Chèque de caution matériel et dommage sur la salle : 600€
- Interdiction de louer la salle socioculturelle pour des manifestations à caractère commerciale

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

2020/051 - ATC - Avenant au contrat d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public

Le Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avenant

Monsieur le Maire informe son Conseil Municipal. Aux termes d'une convention initiale en date du 16/05/2005, il a été consenti à Bouygues Télécom le droit d'occuper une surface de 55m2 environ sur la commune au Chemin du Saint Sacrement, pour lui permettre l'implantation d'infrastructure. Bouygues Telecom a cédé à FPS Towers ses infrastructures qui a alors repris l'ensemble des droits et obligations découlant du contrat de bail et de ses avenants. FPS Tower a changé de dénomination sociale et est devenue ATC France au 01/01/2018.

Après avoir entendu l'exposé du Maire,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité

Décide d'accepter l'avenant relative à la modification du contrat

Autorise le Maire à signer tout document nécessaire à la réalisation de l'opération

A l'unanimité (pour : 14 contre : 0 abstentions : 0)

Conseil municipal du 02 octobre 2020

Budget – décision modificative (à l’unanimité)

Le Maire,

L’exécution budgétaire nous amène à procéder à des ajustements de crédits sur le budget communal

Dépenses de Fonctionnement

Chapitre 022 : - 18.127,19€ ; Chapitre 023 : -35.603,30€ ; Chapitre 65: -63.210,00€ - TOTAL 116.940,49€

Chapitre 011 : +5.100€ ; Chapitre 12 : +20.930,74€ ; Chapitre 14 : +62.900€ ; Chapitre 65 : +26.699,75€ ;
Chapitre 66 : +1.310,00€ - TOTAL 116.940,49€

Dépenses d’Investissement

Chapitre 21 : -35.603,30€ ; Chapitre 1641 : +35.603,30€

Le conseil municipal après en avoir délibéré à l’unanimité

Décide d’approuver la décision modificative n° 1 du budget de la commune

INFORMATIONS

Recrutement

Monsieur le maire informe le conseil qu’une personne a été recrutée sur le poste d’adjoint technique communal.

Plan d’action pour la sécurisation de la commune et de l’école

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que plusieurs actions ont été faites sur la sécurisation de la commune.

Plusieurs idées sont en cours d’études.

Le marché des producteurs locaux

Le vendredi 25 Septembre a eu lieu la 2eme édition du marché de Houx sur la place et la cour de la mairie, toujours aussi convivial le temps était sec, avec des éclaircies, venteux et froid. 15 exposants étaient présents et à 16H20 déjà quelques clients attendent l’ouverture du marché. Bilan au total **404 visiteurs comptabilisés** (hors ados et enfants) le passage successif d’une même personne n’a été compté qu’une seule fois.

PanneauPocket

Monsieur le Maire informe qu’un abonnement à l’application « PANNEAUPOCKET »

Cette application est une application mobile simple et efficace qui permet à tous les citoyens d’être informés et alertés en temps réel des évènements de leur commune. A télécharger sur votre « App store » de votre téléphone ou tablettes. Application gratuite.

La sente rue du Moulin à Vent

Une demande de rachat a été soumise en mairie pour la sente rue du moulin à vent. Après avis du conseil l’offre est refusée. La sente a été créée pour des besoins éventuels d’installation de réseaux. Le conseil s’engage à entretenir plus régulièrement la sente.

Marché de Noël

Le conseil municipal souhaite organiser un marché de Noël courant décembre 2020. Une proposition sera soumise prochainement.

Dates des prochains conseils

Vendredi 13 novembre 2020 – Vendredi 04 décembre 2020.

La séance est levée à 23 : 30

Le maire